



SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (*)



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33 762 01 0010 33 02 Szociális gondozó és ápoló

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Infirmier(ere) social(e)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Effectuer les tâches de base de soins ;
- Identifier les besoins spécifiques lors des soins donnés aux personnes âgées ;
- Effectuer les tâches liées aux soins des personnes âgées ;
- Effectuer les tâches administratives liées aux soins des personnes âgées.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3315 Infirmier(ere) social(e)

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Action Sociale et du Travail (SZMM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>										
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 33 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen ou sur une formation scolaire attestée par l'achèvement de la dixième année.</p> <p>Code ISCED97: 3CV</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr><td>81-100%</td><td>très bien (5)</td></tr> <tr><td>71-80%</td><td>bien (4)</td></tr> <tr><td>61-70%</td><td>moyen (3)</td></tr> <tr><td>51-60%</td><td>passable (2)</td></tr> <tr><td>0-50%</td><td>insuffisant (1)</td></tr> </table>	81-100%	très bien (5)	71-80%	bien (4)	61-70%	moyen (3)	51-60%	passable (2)	0-50%	insuffisant (1)
81-100%	très bien (5)										
71-80%	bien (4)										
61-70%	moyen (3)										
51-60%	passable (2)										
0-50%	insuffisant (1)										
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>										
<p>Mention de série du certificat:</p> <p>PT K</p> <p>son numéro d'ordre:</p> <p>123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">1851-06 Tâches de base de soins</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>1865-06 Identification des besoins spécifiques lors des soins donnés aux personnes âgées</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>1866-06 Tâches liées aux soins des personnes âgées</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>1867-06 Administration liée aux soins des personnes âgées</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> </table>	1851-06 Tâches de base de soins	100%	1865-06 Identification des besoins spécifiques lors des soins donnés aux personnes âgées	100%	1866-06 Tâches liées aux soins des personnes âgées	100%	1867-06 Administration liée aux soins des personnes âgées	100%		
1851-06 Tâches de base de soins	100%										
1865-06 Identification des besoins spécifiques lors des soins donnés aux personnes âgées	100%										
1866-06 Tâches liées aux soins des personnes âgées	100%										
1867-06 Administration liée aux soins des personnes âgées	100%										
<p>Date de délivrance du certificat:</p> <p>2021.06.18</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> </table>	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5						
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%										
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5										
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>En possession du baccalauréat, formation professionnelle de niveau élevé</p>	<p>Accords internationaux</p>										
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>											
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté 1 de 2010 du 5 février 2010 du Ministre des Affaires sociales et du Travail sur les exigences professionnelles et d'examen.</p>											

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3000 heures
Niveau d'entrée requis: Qualification attestée par l'achèvement de la dixième année, ainsi que dans le cas des élèves terminant leurs études avant l'année scolaire 1998/1999-es le certificat attestant l'achèvement de la huitième année de l'école primaire Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		CACHET